

**Nombre de membres
en exercice:** 14

Présents : 10

Votants: 12

Séance du 03 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 03 octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Jean-Charles BRIDET, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI, Nathalie LACOUR, Yasminah LAMURE, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO

Représentés: Pierre COUTURIER par Frédéric IAMETTI, Clémence GILABERT par Yves ANDREUX

Excuses: Etienne BILLARD

Absents: Kévin JUILLARD

Secrétaire de séance: Fatma ARDA

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du 05 septembre 2025

LA VIE COMMUNALE :

- 1- Point sur les travaux du parvis de la mairie
- 2- Point sur les subventions
- 3- État civil

1. LA VIE COMMUNALE

1.1 TRAVAUX

1.1.1 Point sur les travaux du parvis de la mairie : les travaux débiteront pour la totalité du chantier le lundi 13 octobre pour une durée de 10 semaines environ. La rue de la Mairie sera partiellement interdite à toute circulation durant environ 4 semaines.

L'offre de l'entreprise LETOURNEAU a été retenue pour l'abri école, le portail, le barreaudage sur muret et la main-courante.

1.1.2 Salle des fêtes : une dalle en béton (au niveau de la buvette) sera réalisée par les employés communaux. Ceci permettra d'implanter un barnum si nécessaire.

1.2 POINT SUR LES SUBVENTIONS

1- Préfecture : versement (30 septembre) d'une avance DETR 2025 de 36 487.50 € concernant le projet de l'Aménagement du parvis de la mairie.

2- Préfecture : versement (02 octobre) DETR 2024 de 13 064.00 € concernant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection.

1.3 ÉCOLE

Effectif 2024 - 2025 :

Varennnes : 68

Chaintré : 44

Vinzelles : 41

Effectif total 153

Prévision effectif 2025 - 2026 :

Varennnes : 64

Chaintré : 36
Vinzelles : 44
Effectif total 144

1.4 ANTENNE RELAIS

Nous avons reçu des courriers adressés au maire aux conseillers municipaux de Vinzelles leur demandant de « renoncer à ce projet », signés par 2 habitants de Vinzelles et 9 de Mâcon-Loché.

La couverture de téléphonie mobile est une obligation faite aux opérateurs.

En absence d'arguments motivés en droit (PLU, site remarquable) le maire ne peut pas s'y opposer ; la jurisprudence est sans ambiguïté à ce sujet.

Le recours de tiers peut s'exercer auprès du tribunal administratif durant 2 mois à partir du 19 août date d'affichage sur le terrain. Le cas échéant il faudrait, là aussi, produire des arguments recevables.

Le maire déclare que l'article paru dans le JSL le 24 septembre est parfaitement objectif ; et qu'il se tiendra résolument à l'écart de toute polémique inutile.

Le maire donne lecture de la réponse de la ville de Mâcon à l'Association lochéenne « PRESENCE des Monts du Mâconnais » : "la commune de Vinzelles a agi dans le strict et total respect des procédures légales".

1.5 DIVERS

Les Vendanges de l'Humour : dimanche 16 novembre 2025 à la salle des Fêtes de Vinzelles à 17h00.

1.6 ÉTAT CIVIL

Naissance : 1

PACS : 1

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h10.

Prochain conseil municipal vendredi 07 novembre 2025.

